

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 20 novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

14 novembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

28 novembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Thierry DUPRAY, M. Louis Marie LE GAFFRIC à M. Christophe GIRARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX, M. Jacques TERRIAL à M. André RIC.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-081	Aménagement des Espaces Publics – convention Agence de l'Eau
------------	--

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2019, dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) la commune de Rives-en-Seine a lancé des études d'attractivité du centre bourg de Caudebec-en-Caux.

Suite à plusieurs réflexions et esquisses, la commune a décidé de lancer en 2023 l'opération de réaménagement des espaces publics du centre bourg. Cette opération comprend la revalorisation de l'ilot Letellier, le square de la Planquette et la rue des Tanneurs.

Pour financer cette opération dont les dépenses subventionnables s'élèvent à 580 287,15 euros, la commune de Rives-en-Seine a fait appel à plusieurs financeurs dont l'Agence de l'Eau, pour 42 361 euros, dans le cadre des opérations de réduction à la source des écoulements de temps de pluie. En effet les aménagements des 3 espaces permettront la gestion des eaux pluviales à la source en déconnectant 829 m² avec la création de 329 m² de pleine terre végétalisée et de 641 m² d'espaces perméables non végétalisés.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention déposée auprès de l'Agence de l'Eau par la commune de Rives-en-Seine le 4 avril 2025,

Vu la décision de l'Agence de l'Eau le 25 octobre 2025 attribuant une aide de 42 361 euros pour l'aménagement des espaces publics,

Considérant que la demande de solde doit être transmise dans un délai de 36 mois,

Considérant qu'il est nécessaire de signer la convention d'aide financière, afin de fixer les modalités liées au concours financier de l'Agence de l'Eau,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention et/ou tout acte en lien avec le Fonds Européen de Développement Régional pour l'opération d'aménagement des espaces publics du centre bourg de Caudebec-en-Caux ;
- Incrire les crédits 2025 au budget primitif au chapitre 13 – nature 1311 Etat et établissements nationaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET